Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260909-2026_049-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Secrétaire de Séance : M. LAMBERT Richard
Date de convocation : 02 septembre 2026

****

Délibération n° 2026-049– SDE35 : avenant à la convention portant sur la rénovation globale du parc d'éclairage public

La commune a transféré sa compétence éclairage public au SDE35 ;
Par délibération du 16/12/23, elle a approuvé la signature d'une convention 100% LED (Cherrueix faisait partie des 5 premières communes volontaires de ce dispositif).
Un 1er avenant a été validé pour baisser la participation de la commune à 29 497.80 €.
Le SDE35 dispose désormais des coûts définitifs des études et travaux.
Par conséquent il propose au conseil municipal de valider un 2ème avenant qui réduit le coût pour la commune à 23 682.85 € qui seront répartis sur 3 échéances annuelles.
Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'avenant n°2 à ladite convention qui redéfinirait les modalités financières des participations respectives du SDE35 et de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer avec le SDE35 l'avenant n°2 à la convention de rénovation globale du parc d'éclairage public

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 09 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
M. LAMBERT Richard

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le